

SÉANCE DU 2 JUILLET 2018

N° 115/18

Le Président certifie

- Que la convocation du Comité avait été faite le 25 juin 2018,
- Que le compte rendu de cette délibération a été affiché à la C.C.L.L. (siège social) le 12 juillet 2018,

Objet de la délibération :
MSAP Amancey : demande de subvention

Nombre de membres

- En exercice : 99
- Présents titulaires : 66
- Absents :
 - Dont supplésés : 0
 - Dont représentés : 10
 - Excusés : 6
 - Non excusés : 17
- Votants : 76

Résultat du vote

- Pour : 76
- Contre : 0
- Abstention : 0

L'an deux mil dix-huit,
Le deux juillet,

Le comité de la Communauté de Communes Loue Lison s'est réuni sous le Chapiteau 39.01 à Amancey sous la présidence de Monsieur Jean-Claude GRENIER, pour la session ordinaire du mois de juillet

Présent(e)s Mesdames et Messieurs les membres en exercice.

M. Barbet Henri à Mme Breuillot Laurence, Mme Leblanc-Vichard à M. Demesmay Maurice, M. Gaillard Marcel à M. Bérion Dominique, M. Ducret Sylvain à M. Pernin Daniel, Mme Calvi Virginie à M. Chabod Gérard, Mme Galmiche Christelle à Mme Magneron Monique, Mme Kowal Bondy Nathalie à Mme Faivre Sarah, M. Bole Joel à M. Marguet Vincent, Mme Beaune Catherine à Mme Muller Valérie, M. Vergey André à M. Faivre-Pierret Christophe

Excusé(e) Mmes Berger Danièle, Fietier Danièle & Failenet Bernadette, Ms. Moniotte Jacques, Maugain Romuald & Quété Gérard

Absent(e)s

Mmes Failenet Maryse, Breuillot Christine, Ragot Maryvonne & Boucon-Galimard Sabine, Ms. Maurice Jacques, Percier Pascal & Nicolet Jean-Paul, Dugourd Pascal, Edme Philippe, Pogliano Jean-Louis, Sage Jean-Luc, Chaussarot Michel, Petetin Yves, Chatelain Claude, Simon Gilles, Bruchon Pierre & Bourquin Michel.

Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le Conseil, M. Philippe Marechal, ayant obtenu la majorité, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

Deux Maisons de Services et d'Accueil au Public sont installées sur le territoire Intercommunal, l'une à Amancey et l'autre à Quingey.

Le fonctionnement de ces équipements est aidé par l'État via le FNADT et via le fonds Inter-opérateur à hauteur de 25 % plafonné chacun à 15 000 €, soit pour la MSAP d'Amancey :

Budget de fonctionnement prévisionnel	96 956.00 €	Subvention	
		FNADT 25 %	15 000.00 €
		Fonds Interopérateurs 25 %	15 000.00 €
		CCLL	66 956.00 €
TOTAL	96 956.00 €		96 956.00 €

Le conseil, invité à se prononcer, à l'unanimité :

- Valide le plan de financement ci-dessus pour la MSAP d'Amancey,
- Autorise le Président à solliciter les subventions,
- Autorise le Président à signer tout document relatif à cette demande de subvention.

Préfecture du Doubs

Fait et délibéré en séance, le 02.07.18

Pour Extrait conforme,
Jean-Claude GRENIER
Président

Reçu le 23 JUL. 2018



Contrôle de légalité

Communauté de Communes
Loue Lison
7, rue Edouard Bastide
25290 ORNANS